

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 46
Membres absents : 32
Procurations : 14

Séance du 27 mars 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du
mois de mars, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 21/03/2024
Date de transmission : 02/04/2024
Date de mise en ligne : 03/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Aménagement d'une piste cyclable entre Bartenheim et Brinckheim –
Approbation du plan de financement et autorisation d'engager les travaux
(DELIBERATION n° 2024-057)

Le schéma directeur révisé des liaisons cyclables intercommunales de Saint-Louis Agglomération, approuvé par délibération du 20 décembre 2023, prévoit l'aménagement d'un axe cyclable Saint-Louis – Stetten déjà amorcé dans le cadre du précédent schéma approuvé par délibération du 18 décembre 2019.

Le premier des quatre tronçons de cet axe, à savoir la création d'une liaison cyclable en site propre entre les communes de Stetten et Kappelen a été mis en œuvre en 2023.

Un deuxième tronçon, entre les communes de Bartenheim et Brinckheim peut désormais être lancé. En effet, les études d'Avant-Projet ont permis de dégager un scénario d'aménagement et les emprises foncières nécessaires étant maîtrisées par les communes d'assises qui mettront ces parcelles à disposition de l'agglomération pour la création de la liaison. Le descriptif détaillé des travaux est joint en annexe de la présente délibération.

La réalisation de cet itinéraire cyclable permettra le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables entre les communes rurales de Stetten, Kappelen, Brinckheim pour rejoindre notamment le pôle d'emploi et de développement de Sierentz/Bartenheim et à terme Saint-Louis. Cette liaison pourra notamment permettre aux actifs de rejoindre les gares de Bartenheim et Sierentz mais aussi à tous les habitants de Brinckheim de se rendre dans les nombreux commerces de la commune de Bartenheim.

L'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de ces travaux s'élève selon le chiffrage au stade AVP à 250 000 € HT (hors prestations intellectuelles). Le montant des prestations intellectuelles notamment la maîtrise d'œuvre à partir des études de projet (les études d'Avant-Projet ayant fait l'objet d'un dossier global sur l'ensemble des 4 tronçons) s'élève à 20 000 € HT.

L'opération est éligible à l'obtention de subventions de l'Etat au travers du 6^{ème} appel à projets « Fond Mobilités Actives – Aménagements cyclables » (FMA), de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025 et de l'AggloBasel au titre des mesures de compensation. Le plan de financement prévisionnel de ce projet se présente ainsi comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Coût total de l'opération	270 000 € HT	FMA – à hauteur de 30%	81 000 € HT
		CeA – à hauteur de 20%	54 000 € HT
		AggloBasel – à hauteur de 30 %	81 000 € HT
		Autofinancement SLA – 20 %	54 000 € HT
		TOTAL	270 000 € HT

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'engagement du projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant les communes de Bartenheim et Brinckheim tel que décrit dans la présente délibération, pour un montant global prévisionnel de 270 000 € HT, soit 324 000 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que précisé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires au financement des travaux au titre du 6ème appel à projet FMA, du contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025 et de l'AggloBasel ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal – exercice 2024 – chapitre 23.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 02 avril 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

